

**CONSEIL DU BUREAU
DE L'OFFICE PUBLIC DE L'HABITAT DE L' AISNE**

**EXTRAIT
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

SEANCE DU 16 OCTOBRE 2024

L'AN 2024, le 16 OCTOBRE, les membres du Bureau de l'Office Public de l'Habitat de l'Aisne se sont réunis au lieu ordinaire des séances.

Etaient présents :

M. GRZEZICZAK, Président,
MM. CREMONT et LIEZ, Mme MARICOT, Administrateurs.

Excusés : MM. RAMPENBERG, Vice-Président, et DELHAYE, Administrateur.

Pouvoir : M. MUZART, Administrateur, à M. GRZEZICZAK.

Assistés de : M. DOURLIN, Directeur Général.

Mmes BEGAT, MOINAT et PLANCKAERT, MM. ROBERT et TOMBOIS, Directeurs de services.

Mme PESCE, Chargée des Politiques Locales.

Début de séance à 10 h 00 – le quorum étant atteint, sous la présidence de Monsieur Freddy GRZEZICZAK, Président.

ORDRE DU JOUR

NEUVE MAISON – RUE DE VERDUN – PROJET DE CONSTRUCTION DE SEPT LOGEMENTS INDIVIDUELS – ETUDES DE FAISABILITE

La commune de Neuve Maison a sollicité l'OPAL afin de lui soumettre un terrain situé rue de Verdun, en plein cœur du village, dans le but de réaliser un projet de construction de logements.

Ce terrain se compose des parcelles section A n° 1511, 1602 et 1604, pour une superficie totale de 2341 m².

Le foncier est situé à proximité de la Mairie, de l'école et du bureau de poste, tous accessibles par la rue de Verdun. Sa localisation géographique, protégée en raison de son caractère enclavé et de son accès depuis la rue principale, rend le projet de constructions d'habitations particulièrement attractif.

Ainsi à l'instar de toutes les opérations menées par l'OPH de l'Aisne, une contribution sera sollicitée auprès de la collectivité (commune ou communauté d'agglomération) à hauteur de 2,5 % du prix de revient (commune de moins de 5000 habitants) sous quelque forme que ce soit (terrain, équipements, participation financière).

Pour permettre d'aller plus loin dans ce projet et en définir les conditions financières, il est proposé au Bureau d'autoriser le Directeur Général à :

- poursuivre les études nécessaires à la réalisation de cette opération
- passer le contrat de maîtrise d'œuvre et des commandes diverses
- signer tous les actes permettant le bon déroulement de cette étude.

Le Bureau sera ensuite sollicité pour valider le montage et le bilan financier de cette opération.

A l'appui des informations complémentaires données, le Bureau, à l'unanimité des votants, donne son accord aux propositions ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré en séance, les jour, mois et an que dessus.

Le Président,
Freddy Grzeziczak.

